



Strengthening Health Outcomes for Women and Children (SHOW)

Production de documentaire dans le cadre du projet SHOW

TERMES DE REFERENCE DU CONSULTANT

Août 2019

I.- CONTEXTE

Plan International Haïti, organisation de développement communautaire centré sur l'enfant, travaille avec les communautés haïtiennes depuis plus de 40 ans. Actuellement, l'organisation intervient dans 59 sections communales réparties dans 20 communes, et contribue au développement et à l'épanouissement de 34,714 enfants parrainés dans trois départements géographiques dont le Nord-Est, l'Ouest et le Sud-Est. Plan International Haïti met en œuvre des projets dans des zones rurales et périurbaines pour améliorer la vie d'enfants, d'adolescent(e)s, de jeunes et de leurs familles, à travers l'accès aux soins et services de santé, à l'éducation, aux opportunités économiques et à des systèmes améliorés de gouvernance des droits de l'enfant.

En matière de santé, Plan International Haïti intervient dans différents sous-domaines dont la santé maternelle, néonatale et infantile, avec le support d'autres bureaux de Plan International dont Plan Canada qui s'est engagé récemment dans une initiative multi-pays de 4 ans et demi (de 2016 à 2020) mise en œuvre dans cinq (5) pays dont Bangladesh, Ghana, Haïti, Nigéria et Sénégal. Le projet intitulé Strengthening Health Outcomes for Women and Children « SHOW » est financé par la direction générale du Partenariat pour l'Innovation dans le Développement d'Affaires Mondiales Canada et de donateurs individuels canadiens. En Haïti, ce projet vise à accroître la qualité, la disponibilité, l'utilisation et la responsabilisation des prestations en SMNI¹ / SSR² pour la réduction de la mortalité maternelle et infantile des populations vulnérables des communes de Fort-Liberté, de Ouanaminthe et de Capotille, avec environ 103 000 bénéficiaires prévus, y compris les femmes et les adolescentes en âge de procréer, les enfants de moins de 5 ans et les hommes engagés.

Les présents termes de référence rentrent dans le cadre de la production d'un documentaire dans l'objectif de démontrer les progrès accomplis en SMNI et SSR grâce à la mise en œuvre du projet.. Dans cette perspective, Plan International Haïti envisage de recruter un/e consultant/e chargé/e de concevoir et de produire ce documentaire afin de fournir une bonne présentation des informations relatives au projet.

¹ SMNI : Santé maternelle néonatale et infantile.

² SSR: Santé sexuelle et reproductive

II.- Objectif de la consultation

L'objectif principal de la consultation consiste à concevoir et à produire un documentaire vidéo compréhensible de haute qualité avec sous-titrage en anglais et en français et qui puisse mettre en évidence les progrès accomplis, les témoignages et les changements imputables au projet SHOW.

Le documentaire va recueillir et mettre sous forme d'œuvre artistique cohérente :

- des images et des interviews de terrain.
- Les points de vue des communautés vivant dans les zones d'intervention du projet.
- Les témoignages d'autres acteurs concernés notamment les élus locaux, les experts, les membres de la société civile ainsi que les partenaires d'implémentation du projet tant au niveau départemental que national.

III. Livrables attendus de la consultation

- Développement du séquentiel
- Tournage effectif (rushes)
- Film documentaire en Créole de 15 à 30 minutes sur les réalisations du projet SHOW sans sous-titrage
- Le documentaire avec sous-titrage en français
- Le documentaire avec sous-titrage en anglais ;
-

IV. Méthodologie proposée

La conception et la production du documentaire s'inscrivent dans une logique d'amélioration des connaissances par rapport aux progrès réalisés par le projet. Les expériences, les accomplissements, les études de cas, les résultats, les témoignages liés au projet constitueront le contenu de cette activité. Le consultant aura à se servir de ces inputs pour ensuite les transformer efficacement un documentaire à travers lequel les changements et les progrès relatifs au projet seront réels.

Un consultant sera recruté pour la conception et la reproduction de ce documentaire. Ce dernier sera chargé de concevoir le format, de proposer le contenu, de réaliser l'enregistrement vocal, de sélectionner les photos, les images, les vidéos et les témoignages pouvant convenir le plus. Ces informations seront mises à sa disposition par les membres de l'équipe du projet. Afin de compléter les renseignements disponibles, il pourra éventuellement interroger certaines parties prenantes du projet comme les autorités

publiques, les partenaires, les prestataires de santé, les leaders communautaires, les membres des communautés d'intervention du projet etc.

Par ailleurs, le consultant travaillera en étroite collaboration avec le département de communication de Plan International Haïti en ce qui a trait aux couleurs, aux graphiques, aux logos à utiliser et à tout autre aspect lié à l'image de marque de Plan International.

V. Rôles et responsabilités du fournisseur

- Le consultant ou firme de consultation, sous la supervision de l'équipe de communication, va conduire le processus de production du film documentaire et assurera les tâches suivantes :
- Production d'un séquentiel (storyline) sur les réalisations du projet à date
- Organiser et conduire des reportages de terrain dans les zones concernées - Sélection des séquences, montage des images, traitement du son et sous-titrage en collaboration avec la Manager de Communication
- Recueillir les témoignages des différents /tes bénéficiaires
- Livrer la version provisoire pour validation par le Plan International Haïti
- Produire et livrer de la version finale du film documentaire après analyse et traitement des commentaires.
- Signer et respecter les politiques de Plan International applicable aux fournisseurs.

VI. Rôles et responsabilités de Plan International

- Faciliter la logistique (dans les communautés) de l'activité
- partager les réalisations prioritaires du projet à date
- Assurer le financement de l'activité
- Donner son feedback sur le documentaire et le valider
- Préparer un plan de diffusion du documentaire au niveau des communautés.

VII. Profil recherché

Le/la Consultant/e devra :

- Le consultant doit être un professionnel confirmé en matière de réalisation des films documentaires.

En outre, il doit :

- Avoir l'expérience et l'habileté de travail avec les enfants dans des zones et conditions difficiles
- Être en mesure de livrer le produit final à temps
- Détenir un diplôme en communication ou tout autre domaine connexe;
- Avoir déjà travaillé dans le cadre de la production de documentaire ou de tout autre type de diffusions audiovisuelles.
- Prouver qu'il dispose des ressources humaines compétentes en montage audiovisuelle, graphisme, narration, créole, français et anglais
- Avoir de bonnes connaissances en matière de communication.
- Être capable de collaborer
- Être créatif.
- Être capable d'utiliser des logiciels performants liés à la réalisation de films.
- Avoir déjà travaillé pour une organisation non-gouvernementale dans le domaine de la production de documentaires vidéo.

VIII. Échéancier

La consultation est prévue pour une période de soixante (60) jours à compter de la date de signature du contrat.

IX. Soumission de la proposition

Un dossier de candidature devra être soumis au commanditaire à la date indiquée dans la note de publication. Ce dossier comportera entre autres :

- Une offre technique avec une proposition de calendrier de travail détaillé;
- Une proposition de tarif pour la consultation;
- Un CV ou des CV des membres de l'équipe;
- La méthodologie détaillée qui sera utilisée;
- Rapports de travaux précédents de nature similaire;
- 3 références.

Cette proposition peut faire l'objet de suggestions et d'adaptation de la part du commanditaire. La soumission d'une proposition ne donne lieu à aucun engagement de la part du commanditaire.

X. Honoraires et modalités de paiement

Il revient à l'intervenant dans sa proposition, comme susmentionné, de fixer le montant qu'il souhaite recevoir comme rémunération pour la consultation. Sur la base du tarif qui sera adopté, l'intervenant sera rémunéré de la manière suivante:

XI. Confidentialité et propriété intellectuelle

Le consultant s'engage à ne pas divulguer et à traiter comme confidentielle, pendant et après la période du contrat, toute information obtenue durant la durée du contrat, sauf sur autorisation écrite de Plan International Haïti.